

Atteinte intolérable à l'exercice du Droit de Grève pour le 08 décembre au Réseau !

Communiqué de Presse

A l'appel des Organisations Syndicales SUD, CGT, CFTC et UNSA des Bouches-du-Rhône, les postiers-ères seront en grève ce jeudi 08 décembre 2016.

Cet appel est motivé par la lutte indispensable contre l'ampleur de la crise sociale que traverse La Poste et liée à la mise en place de son « **Plan Stratégique à 2020** ».

Pour SUD PTT, les restructurations incessantes qui sont à l'œuvre par ce plan ont comme conséquences immédiates, la suppression massive d'emploi pour réduire drastiquement la masse salariale, des horaires et des régimes de travail qui aggravent dangereusement les conditions de travail et rendent la vie difficile aux agents, générant ainsi de la souffrance.

Pour le Réseau, ce plan stratégique a des conséquences néfastes non seulement pour ses agents mais aussi et surtout pour ce qui est du service public et des missions d'intérêt général que sont en droit d'attendre les usagers de La Poste.

La politique de casse déployée aboutit à la fermeture de nombreux bureaux, à la réduction d'horaires d'ouvertures pour d'autres, à la priorisation d'objectifs financiers au détriment des besoins des usagers.

Quelques chiffres pour les Bouches-du-Rhône :

- **2016** : 48 postes de guichetiers supprimés et 47 bureaux ouverts sur une demi-journée seulement, en première ligne pour une fermeture définitive...

- **2017** : 5 fermetures déjà annoncées sur le 6 et 8^{ème} arrondissement de Marseille, on a là un aperçu de la conception du « **service public** » qu'ont nos « **responsables** » de La Poste.

Pour cette grève du 08 décembre 2016, le Directeur Régional du Réseau La Poste (DRRLP) a envoyé dans les bureaux des « **pré-désignations conditionnelles** » qui privent les postiers-ères de l'exercice de leur droit de grève au prétexte de « **la nécessité d'assurer la continuité des missions de service public** » pendant la période de versements des prestations sociales, allocations familiales et RSA en priorité.

Pour SUD PTT, ce ne sont ni plus ni moins que des manœuvres d'intimidation, des menaces et une atteinte intolérable au droit de grève qui est un droit pourtant inscrit dans la constitution. Pour rappel, les prestations sociales sont disponibles le 6 de chaque mois.

SUD PTT n'a pas cherché à s'en prendre aux populations les plus précaires... Et ce n'est pas à une Direction pour qui la rentabilité reste le seul critère de fonctionnement de donner des leçons de « **service public** » à des agents qui sont tous les jours sur le terrain et qui remplissent leurs fonctions le mieux possible et dans les conditions dégradées, conséquences des plans imposés par cette même Direction.

SUD PTT et les agents se battent pour stopper les attaques contre leurs conditions de travail et pour un service public postal de proximité renforcé.

Contact Syndicat Sud APT 13 : Yann QUAY-BIZET au 06.83.67.74.21

Adeline BRET au : 06.09.17.57.06